

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/MLDS-des-personnels-enfin-reconnu-e-s>



école & société

MLDS : des personnels enfin reconnus

- Formation tout au long de la vie -

Date de mise en ligne : lundi 3 avril 2017

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La loi de Refondation pour l'École a inscrit la lutte contre le décrochage scolaire comme une priorité.

Les politiques engagées depuis, ont porté leurs fruits. Nous sommes passés de 150 000 décrocheurs en début de mandature à 98 000 sortants sans qualification à la rentrée 2016. Certes ce sont toujours 98 000 jeunes qui risquent de se retrouver exclus voire marginalisés. Il nous reste encore beaucoup à accomplir.

Cependant, ces résultats sont encourageants. ils sont dûs pour partie à des personnels investis qui exercent avec dévouement, patience et engagement dans le cadre de la MLDS.

Ces personnels ont été longtemps oubliés des chantiers métiers mis en place dans le cadre de la loi sur la Refondation.

À l'initiative du SE-Unsa, un groupe de travail consacré à ces personnels a finalement été mis en place mais il aura fallu attendre 4 ans pour que les textes réglementaires soient enfin présentés au CTM et au CSE. Peu nombreux en comparaison avec d'autres corps et peu visibles, les personnels de la MLDS ont dû une fois de plus s'armer de patience pour enfin être considérés comme des enseignants à part entière et être traités comme ils le méritent.

Le SE-Unsa a toujours considéré que pour réaliser pleinement les missions attendues en MLDS, cela supposait d'une part d'avoir des compétences particulières et expertes et d'autre part d'exercer son métier dans de bonnes conditions. Prendre en charge des jeunes en rupture scolaire, les accompagner avec bienveillance vers d'autres possibles et apprendre de leur histoire singulière exige une professionnalité affirmée.

Il était donc urgent de créer une certification qui reconnaisse les aptitudes professionnelles, qui atteste d'une qualification en matière de lutte contre le décrochage scolaire pour les personnels appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, et EPLE pour accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation.

Ainsi pourront se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du "certificat de professionnalisation lutte contre décrochage scolaire"(CPLDS), les personnels du 2nd degré titulaires, contractuels en CDI des EPLE et établissements privés sous contrat.

Une formation théorique composée de 6 modules obligatoires (120h) et de 3 modules d'approfondissement au choix ainsi qu'une formation en situation professionnelle seront organisées. Dans le cadre de cette formation, les candidats bénéficieront d'un tutorat. Enfin, un examen comportant 2 épreuves aura lieu chaque année.

Le SE-Unsa se félicite que ses revendications ont pour partie été entendues : reconnaissance des compétences, création d'une indemnité, accès des collègues en CDI à la certification.

Néanmoins, nous regrettons que le CPLDS ne soit pas ouvert aux personnels du 1er degré. D'une part, quelques enseignants du 1er degré exercent en MLDS et en conséquence doivent bénéficier de cette opportunité afin de sécuriser leur parcours professionnel. D'autre part, nous souhaitons ouvrir le champ à d'autres catégories de personnels pour favoriser les mobilités professionnelles.

Lors du CSE du 23 mars, le SE-Unsa a déposé un amendement soutenu par une large majorité pour intégrer cette possibilité.

Sans conclure, car la lutte contre le décrochage scolaire doit s'inscrire dans une action de temps long, le SE-Unsa sera très vigilant quant aux possibilités offertes aux candidats, dans les académies, d'accéder à la formation et sera très attentif à la qualité de cette formation.